

OBAC – Observatoire de l’Accessibilité du chien guide ou d’assistance

OBAC

Créé en 2015 par la FFAC et l’ANM’ Chiens Guides, avec le soutien de la Délégation ministérielle à l’Accessibilité, l’OBAC œuvre pour le libre accès des personnes handicapées accompagnées d’un chien guide ou d’assistance dans tous les lieux ouverts au public.

Ses objectifs

- Favoriser l’autonomie et l’inclusion des personnes accompagnées d’un chien guide.
- Fédérer les acteurs publics, privés et associatifs autour de bonnes pratiques communes.
- Sensibiliser le grand public et les professionnels à l’accueil des chiens guides et d’assistance.

Les missions de l’OBAC

1. Accompagner

Création d’outils de formation, guides pratiques et modules de sensibilisation.

2. Coordonner

Mise en réseau des institutions, associations et entreprises ; animation de groupes de travail sectoriels.

3. Informer

Publication d’un rapport annuel, diffusion d’informations via un site internet dédié, et actions de communication auprès du public et des médias.

Organisation

L’OBAC repose sur une gouvernance partagée animée par l’ANM’ Chiens Guides :

- Un Comité de pilotage (Copil) définit les orientations.
- Une plénière annuelle rassemble tous les membres et fixe les priorités de l’année.
- L’ANM’ Chiens Guides assure la direction opérationnelle, la coordination et la communication.

Les membres

L’OBAC regroupe trois collèges :

- Institutionnels : État, collectivités, Défenseur des droits...
- Associatifs : associations de chiens guides ou d’usagers.
- Lieux ouverts au public : transport, commerce, culture, hôtellerie, loisirs, sécurité...

Chaque membre s’engage à promouvoir le libre accès, à partager ses bonnes pratiques et à contribuer activement aux travaux de l’Observatoire.

L'ANM' Chiens Guides l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides

Créée en 1979, l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides regroupe des personnes aveugles ou malvoyantes ayant choisi le chien guide comme aide à la mobilité, afin de favoriser leur autonomie et leur inclusion dans la vie quotidienne.

Dirigée et animée par des maîtres de chiens guides, l'ANM' Chiens Guides est une structure nationale indépendante, fondée sur le partage d'expériences et la défense des droits de ses membres.

Ses principales missions sont :

- Défendre les droits et les intérêts des maîtres de chiens guides ou d'assistance
- Informer sur les droits et devoirs liés à la détention d'un chien guide ou d'assistance
- Sensibiliser le grand public et les futurs bénéficiaires au rôle essentiel du chien guide ou d'assistance
- Témoigner du handicap visuel à travers le vécu des maîtres de chiens guides,
- Accompagner les usagers en cas de refus d'accès ou de situations discriminantes.

Par son action, l'ANM Chiens Guides contribue chaque jour à faire reconnaître le chien guide comme un acteur essentiel de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes déficientes visuelles.

Les actions de l'ANM' Chiens Guides

Accompagner les maîtres de chiens guides ou d'assistance

- Soutenir et accompagner les maîtres de chiens guides ou d'assistance tout au long de leur parcours,
- Informer sur le droit à la libre circulation et intervenir en cas de refus d'accès,
- Animer un réseau d'adhérents pour favoriser l'échange d'expériences,
- Proposer des objets et services spécifiques facilitant le quotidien des maîtres de chiens guides

Informier et sensibiliser

- Sensibiliser les professionnels et les institutionnels au rôle du chien guide ou d'assistance, à la libre circulation et à la question du handicap,
- Informer les personnes déficientes visuelles sur les avantages et les apports du chien guide,
- Sensibiliser le grand public à la place du chien guide ou d'assistance et à l'inclusion des personnes déficientes visuelles

Représenter les maîtres de chiens guides ou d'assistance

- Au sein du mouvement chien guide et bénéficiaires de chiens d'assistance
- Dans le mouvement de la déficience visuelle,

- Et au sein des structures territoriales ou groupes de travail sur l'accessibilité et le handicap.

Les associations de chiens guides et de chiens d'assistance

FFAC

La Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) accompagne depuis plus de 50 ans les personnes déficientes visuelles en leur remettant gratuitement des chiens guides, financés par la générosité du public. Elle coordonne un réseau national de 10 associations régionales, 17 centres d'éducation et un réseau d'élevage, tout en assurant formation, sélection et qualité des chiens guides. La FFAC œuvre également pour l'accessibilité, la représentation des bénéficiaires et le développement de la profession d'éducateur de chiens guides.

Handi'Chiens

fondée en 1989 et reconnue d'utilité publique depuis 2012, éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Ces chiens sont formés pour remplir plus de 50 commandes et interviennent dans plusieurs domaines : assistance quotidienne, éveil, accompagnement social, crise d'épilepsie ou assistance judiciaire. Leur mise en œuvre repose sur un réseau de familles d'accueil, de centres d'éducation (Alençon, Lyon, Bretagne, Val-de-Loire...), et une forte mobilisation bénévole pour soutenir autonomie et inclusion.

Les chiens du silence

Créée en 2010 par Cathy et Frédéric, l'Association Les Chiens du Silence forme et remet gratuitement des chiens d'assistance écouteurs aux personnes sourdes ou malentendantes, répondant ainsi à un besoin unique en France. Elle œuvre également à la sensibilisation au handicap, à l'accessibilité des bénéficiaires et au suivi des binômes sur le long terme. Basée à Escondeaux, son centre d'éducation innovant permet chaque année de former une dizaine de chiens, soutenu par une équipe passionnée de salariés et bénévoles.

La Cape

LA CAPE forme et remet gratuitement des chiens d'assistance aux personnes souffrant de stress post-traumatique, notamment victimes d'attentats, militaires ou premiers intervenants. Basée à Castres, l'association suit les chiens de leur naissance à leur retraite, assurant une éducation rigoureuse et un accompagnement complet des bénéficiaires. Elle fonctionne grâce aux dons, mécénats et familles d'accueil, visant l'autonomie et le bien-être des personnes accompagnées.

Acadia

Association de Chiens d'Assistance pour Diabétiques) crée et remet gratuitement des chiens spécialement entraînés pour détecter les variations de glycémie chez les personnes, notamment les enfants diabétiques de type 1. L'association œuvre pour la sécurité, l'autonomie et le soutien des familles, en allégeant la charge liée aux crises d'hypo- ou d'hyperglycémie. Basée à Livron-sur-Drôme, elle fonctionne grâce à des éducateurs canins, des bénévoles, des familles d'accueil et des dons de mécènes..

Refus d'accès

Malgré une législation claire garantissant le droit d'accès des chiens guides ou d'assistance, de nombreux refus persistent encore dans les lieux ouverts au public.

Pour faire évoluer les mentalités et diffuser les bonnes pratiques, l'ANM' Chiens Guides réalise un état des lieux en recensant les refus signalés. Cette collecte de données permet de mesurer l'ampleur du phénomène, d'identifier les secteurs concernés et d'orienter les actions de sensibilisation. Ces chiffres, bien qu'encore incomplets, montrent l'importance de renforcer la formation et la prévention auprès des professionnels.

L'objectif est de faire de chaque refus signalé une opportunité de progrès vers une société plus accessible, où les personnes accompagnées d'un chien guide peuvent circuler librement et en toute sérénité.

Pourcentages des refus d'accès par secteurs :

Hébergements : 9%

Restauration : 17%

Commerces : 22%

Scolarisation/Formation/Emploi : 3%

Administration : 4%

Taxi/VTC : 9%

Transports (hors taxi/VTC) : 14%

Lieu de soin : 8%

Loisirs : 13%

Autres secteurs d'activités : 1%

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 13 novembre 2025n un total de 302 refus d'accès a été enregistré à la date de production de ce document.

Ces incidents concernent les chiens guides, les bénéficiaires de chiens d'assistance, les familles d'accueil et les professionnels de l'éducation des chiens.

Comment l'ANM' Chiens Guides gère les refus d'accès

Signalement :

Les refus d'accès peuvent être signalés via le site web de l'ANM, l'application mobile, par mail ou directement par téléphone.

Création d'une fiche de signalement :

L'équipe accessibilité contacte la personne refusée afin de recueillir son témoignage et toutes les

informations nécessaires au traitement de l'incident remonté. Une fiche de signalement est remplie pour chaque incident.

Médiation :

Une médiation est réalisée auprès de l'établissement ou de la personne à l'origine du refus d'accès.

Suivi et actions :

Selon les situations, plusieurs actions peuvent être menées : rappel à la loi, sensibilisation sur place, dépôt de plaintes, prise et pérennisation du contact avec le siège de l'entreprise ou la fédération dont elle est membre.

Communication et accompagnement :

Après chaque refus traité, un courrier postal est envoyé, accompagné des textes de loi, de la vitrophanie et de flyers explicatifs.

Actions réalisées par l'ANM' (du 1er janvier 2025 au 13 novembre 2025) :

- Médiations : 280
- Dépôts de plaintes : 15
- Sensibilisations : plus de 40
- Rappels à la loi : 302

La violence verbale accompagnant un refus

« Le chien c'est hors de question. Je fais ce que je veux je suis chez moi, c'est mon établissement ».

« Hors de question que vous entriez avec le chien. »

« Vous n'êtes pas aveugle. Les chiens d'aveugles c'est ok mais vous c'est quoi votre handicap ? »

« J'veux pas de ça dans ma voiture. Il faut prendre une voiture spéciale pour ça ».

« Votre chien va effrayer les autres passagers. Vous descendez au prochain arrêt ».

« Si vous êtes handicapée, qu'est ce que vous venez faire au théâtre ? »

« Je ne veux pas prendre la responsabilité quant à la présence du chien. »

« Il vous sert à quoi votre chien, vous êtes déjà accompagné. »

Les bonnes pratiques

Un pictogramme officiel, créé par la DMA, la FFAC, et l'ANM' Chiens Guides, facilite l'accès des chiens guides et d'assistance dans les lieux publics.

Apposer ce visuel est une bonne pratique pour sensibiliser au droit d'accès des personnes en situation de handicap.



Autres initiatives pour sensibiliser au droit d'accès des chiens guides ou d'assistance

- La RATP : Création d'un espace dédié aux chiens guides et d'assistance dans les futurs autobus.
- Des piscines municipales de Nantes plus accessibles aux chiens guides et d'assistance : visites, aménagements et engagement des équipes.
- Uber facilite le transport des chiens guides et d'assistance grâce à une nouvelle fonctionnalité et une vidéo de sensibilisation pour ses chauffeurs.
- Disneyland Paris se met dans la peau d'un chien guide pour montrer l'accessibilité du parc à tous.
- La SNCF facilite les déplacements des personnes accompagnées de chiens guides et d'assistance avec des emplacements réservés directement via l'application



Chien guide ou d'assistance

Je voyagerai avec mon chien guide ou d'assistance ☒

Je souhaite que les chauffeurs sachent que je voyagerai avec mon chien guide ou d'assistance lorsque :

☒ Les chauffeurs arrivent pour me prendre en charge

☐ Je ne souhaite pas que les chauffeurs le sachent

En savoir plus

Politique relative aux chiens guides ou d'assistance

[Supprimer mes informations](#)



inOUI → Marseille Saint-Charles
TGV INOUI 6121 - 2de classe

☐ À côté d'un proche

☒ Selon vos préférences

Salle

☒ Indifférent

☐ Salle basse

☐ Salle haute

Siège

☒ Indifférent

☐ Duo côte-à-côte

☐ Club quatre

☐ Place prioritaire

☐ Fenêtre

☐ Couloir

☐ Chien guide / assistance

[Continuer](#)

Contact :

Téléphone : 01 43 71 71 07

Mail : contact@obacfrance.org

Adresse : 17 rue Vitruve 75020 Paris